

Algérie: un islamologue de renom sévèrement condamné pour «offense à l'islam»

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 1 heure



Saïd Djabelkhir, islamologue algérien. RYAD KRAMDI / AFP

Un tribunal d'Alger a condamné jeudi 22 avril à trois ans de prison ferme un islamologue algérien de renom, Saïd Djabelkhir, poursuivi pour «*offense aux préceptes de l'islam*» et qui a promis de poursuivre son «*combat pour la liberté de conscience*».

Le chercheur de 53 ans, spécialiste du soufisme, «*a été condamné à trois ans ferme*» devant le tribunal de Sidi M'hamed, a déclaré à l'AFP un des avocats, Me Moumen Chadi, «*choqué*» par la sévérité de la peine. «*Il n'y a aucune preuve. Le dossier est vide. Nous nous attendions à une relaxe*», a déclaré Me Chadi, dénonçant un vice de forme.

Interrogé à la sortie du tribunal, Saïd Djabelkhir, également surpris par le verdict, a indiqué à l'AFP qu'il ferait appel et irait jusqu'en cassation si nécessaire. Il n'a toutefois pas été placé sous mandat de dépôt. «*C'est un combat qui doit continuer*

pour la liberté de conscience, pour la liberté d'opinion et pour la liberté d'expression», a-t-il plaidé. *«Le combat pour la liberté de conscience est non négociable»,* a insisté le spécialiste du soufisme, un courant mystique et ésotérique de l'islam. Diplômé en sciences islamiques, il est auteur de deux ouvrages connus traitant de la religion.

Poursuivi pour *«offense aux préceptes de l'islam»* par un collègue universitaire, un enseignant en informatique à Sidi Bel-Abbès (nord-ouest) soutenu par sept avocats, il risquait jusqu'à cinq années de prison. Il lui est notamment reproché d'avoir écrit, sur Facebook en janvier 2020, que le sacrifice du mouton, tradition musulmane, existait avant l'avènement de l'islam. Il avait également affirmé que certains récits du Coran ne sont pas des faits historiques mais qu'ils sont destinés à transmettre des valeurs morales.

La loi algérienne punit de trois à cinq ans d'emprisonnement et/ou d'une amende *«quiconque offense le prophète ou dénigre le dogme ou les préceptes de l'islam, que ce soit par voie d'écrit, de dessin, de déclaration ou tout autre moyen».*

«La dérive de trop»

Dans un communiqué intitulé *«La dérive de trop»*, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDH) a dénoncé *«la criminalisation des idées, du débat et de la recherche académique pourtant garanties par la Constitution»*. Amnesty International a de son côté évoqué une *«régression effrayante pour la liberté d'expression en Algérie»*. *«Il est scandaleux que Saïd Djabelkhir soit condamné à trois ans de prison simplement pour avoir exprimé son opinion sur des textes religieux»*, a estimé Amna Guellali, directrice adjointe pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord à Amnesty.

Lors de son procès le 1er avril, l'exégète s'était défendu d'avoir *«porté atteinte à l'islam»*, religion d'Etat en Algérie, assurant qu'il avait seulement fait part de *«réflexions académiques»* et qu'il était accusé *«par des personnes qui n'ont aucune compétence en matière de religion»*. Dans un entretien récent à l'AFP, il a estimé qu'*«un très grand effort de réflexion nouvelle sur les textes fondateurs de l'islam est nécessaire car les lectures traditionnelles ne répondent plus aux attentes, besoins et questionnements de l'Homme moderne»*. *«Les wahhabites (qui se réclament d'un courant rigoriste de l'islam), les salafistes veulent imposer aux musulmans leurs lectures des textes comme étant la vérité absolue et c'est ce que je ne cesse de*

contester à travers mes écrits», a expliqué Saïd Djabelkhir, qui avait déjà été au coeur de plusieurs controverses avec des religieux ayant une vision fondamentaliste de l'islam.

Un débat d'idées

Ses avocats avaient argué devant la cour que la plainte déposée contre lui était irrecevable car émanant de particuliers et non du ministère public. La défense avait également mis en garde contre *«l'ouverture d'une brèche»* avec ce procès qui transformerait les tribunaux en *«espace de débats religieux»*. La LADDH refuse aussi *«que les salles des tribunaux se substituent aux amphithéâtres des universités»* et que *«les tribunaux se transforment en tribunaux d'inquisition»*, selon son vice-président, Saïd Salhi.

Saïd Djabelkhir a recueilli le soutien de nombreux collègues et hommes politiques algériens. Ses défenseurs considèrent qu'il s'agit d'un débat d'idées et que le chercheur doit pouvoir donner son avis. A contrario, ses détracteurs lui reprochent d'avoir dénigré des versets du Coran et les cinq piliers de l'islam , comme le *«hajj»*, le pèlerinage à La Mecque.